POLARIS | GRANDE VENTE C'EST L'HEURE!

10 $ DE REMISE SUR LES TROUSSES DE VIDANGE D'HUILE OU D'ENTRETIEN

50 $ DE REMISE À L'ACHAT DE 250 $ OU PLUS DE TOUT SERVICE

250 $ DE REMISE À L'ACHAT DE 2 500 $ OU PLUS EN PIÈCES, ACCESSOIRES ET VÊTEMENTS

CODES DE L'OFFRE : PGA-2024-Spring10-878 PGA-2024-Spring50-878 PGA-2024-Spring250-878

PRÉNOM : _____ NOM DE FAMILLE : _____

CODE POSTAL : _____ ADRESSE DE COURRIEL : _____

MONTANT TOTAL DE L'ACHAT : _____ ACHETÉ(S) AVEC UN VÉHICULE ☐ NON ☐ OUI NIV : _____

NUMÉROS DE PIÈCE ADMISSIBLES : _____

RESTRICTIONS :

OFFRE VALIDE DU 1er MARS AU 30 AVRIL 2024. ACHETEZ DES PIÈCES, VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES POLARIS ADMISSIBLES POUR UNE VALEUR DE 2 500 $ OU PLUS (EN DOLLARS CANADIENS OU AMÉRICAINS) ET RECEVEZ UNE REMISE DE 250 $ OU ACHETEZ UNE TROUSSE DE VIDANGE D'HUILE OU UNE TROUSSE D'ENTRETIEN ET RECEVEZ UNE REMISE DE 10 $ (EN DOLLARS CANADIENS OU AMÉRICAINS) OU ACHETEZ TOUT SERVICE EFFECTUÉ PAR LE SERVICE TECHNIQUE D'UN ÉTABLISSEMENT CONCESSIONNAIRE POLARIS AGRÉÉ POUR UNE VALEUR DE 250 $ OU PLUS (EN DOLLARS CANADIENS OU AMÉRICAINS) ET RECEVEZ UNE REMISE DE 50 $. VALABLE UNIQUEMENT SUR LES SERVICES EFFECTUÉS AVEC LES PIÈCES OU LES ACCESSOIRES POLARIS ENGINEERED. LIMITE D'UN (1) COUPON DE 250 $ OU D'UN (1) COUPON DE 10 $ OU D'UN (1) COUPON DE 50 $ PAR CLIENT. LES TAXES ET LES FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION NE SONT PAS INCLUS DANS LE CALCUL DU MONTANT MINIMUM REQUIS À L'ACHAT. LA REMISE EST APPLIQUÉE APRÈS L'AJOUT DES TAXES ET DES FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION. LES TAXES ET LES FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION NE SONT PAS ADMISSIBLES À LA REMISE ET SONT À LA CHARGE DU CONSOMMATEUR. L'OFFRE NE PEUT PAS ÊTRE COMBINÉE À D'AUTRES COUPONS, RABAIS, OFFRES OU PROMOTIONS POUR PIÈCES, GARAGE, VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES (« PVGA »). CETTE OFFRE N'EST PAS ÉCHANGEABLE CONTRE DE L'ARGENT COMPTANT OU UNE CARTE-CADEAU NI APPLICABLE À DES ACHATS ANTÉRIEURS. LES CONCESSIONNAIRES ET LES EMPLOYÉS NE SONT PAS ADMISSIBLES À LA REMISE. OFFRE VALABLE SUR POLARIS.COM, DANS LES ÉTABLISSEMENTS CONCESSIONNAIRES POLARIS AGRÉÉS ET EN LIGNE SUR LES SITES WEB DES CONCESSIONNAIRES POLARIS AGRÉÉS. NE S'APPLIQUE PAS AUX PRODUITS D'UNE MARQUE AUTRE QUE POLARIS OU AUX ACHATS EFFECTUÉS AVANT LE 1er MARS OU APRÈS LE 30 AVRIL 2024. CETTE OFFRE EST ASSUJETTIE À LA DISPONIBILITÉ JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. CETTE OFFRE PEUT ÊTRE RÉSILIÉE OU MODIFIÉE PAR POLARIS EN TOUT TEMPS. OFFRE VALABLE UNIQUEMENT AU CANADA ET AUX É.-U. L'OFFRE EST SANS EFFET LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU EST AUTREMENT RESTREINTE. TOUT RETOUR D'UNE PARTIE DE L'ACHAT REQUERRA UNE DÉCHÉANCE ÉGALE DE L'OFFRE OU UN MONTANT ÉQUIVALENT À L'OFFRE.

LE CONDUCTEUR ET LES PASSAGERS DOIVENT TOUJOURS PORTER UN CASQUE ET UNE PROTECTION OCULAIRE ET CONSULTER LE MANUEL D'UTILISATION POUR OBTENIR LES INSTRUCTIONS ET LES EXIGENCES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE. VEUILLEZ LIRE, COMPRENDRE ET RESPECTER LES DIRECTIVES DE VOTRE MANUEL D'UTILISATION. CONDUISEZ EN RESPECTANT LES LIMITES DE VOS PROPRES CAPACITÉS. NE CONDUISEZ JAMAIS SOUS L'EFFET DE MÉDICAMENTS, DE DROGUES OU D'ALCOOL. LE CONDUCTEUR ET LES PASSAGERS DOIVENT SUIVRE UN COURS DE FORMATION SUR LA SÉCURITÉ. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMPOSEZ LE 1-800-342-3764.

LES MARQUES DE COMMERCE SONT LA PROPRIÉTÉ DE POLARIS INDUSTRIES INC. © 2023 POLARIS INDUSTRIES INC.

DIRECTIVES POUR LE CONCESSIONNAIRE :

IL S'AGIT D'UN COUPON DU FEO POLARIS. POUR LE REMBOURSEMENT, ACCÉDEZ À VOTRE SITE WEB DES CONCESSIONNAIRES POLARIS, PUIS ALLEZ À « DEALER MANAGEMENT » (GESTION DU CONCESSIONNAIRE) SUR LA BARRE D'OUTILS BLEUE ET CLIQUEZ SUR « COUPON REDEMPTION » (DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE COUPON) POUR OUVRIR UNE SESSION ET SOUMETTRE LA DEMANDE. BALAYEZ LE COUPON AVEC LA FACTURE DE VENTE ORIGINALE INDIQUANT QUE LE RABAIS A ÉTÉ APPLIQUÉ AU MOMENT DE L'ACHAT, Y COMPRIS TOUS LES NUMÉROS DE PIÈCE APPLICABLES ET TOUTES LES DESCRIPTIONS DES PRODUITS. LE CONCESSIONNAIRE DOIT COCHER LA CASE DE LA REMISE QUI A ÉTÉ APPLIQUÉE ET SURLIGNER LES ARTICLES CORRESPONDANTS SUR LA FACTURE DE VENTE ORIGINALE. TOUTES LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DOIVENT ÊTRE SOUMISES AU PLUS TARD LE 15 MAI 2024. LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT INCOMPLÈTES NE SERONT PAS CRÉDITÉES ET LE MONTANT DU CRÉDIT NE SERA PAS SUPÉRIEUR AU MONTANT OFFERT AU CLIENT. POUR CHAQUE DEMANDE DE REMBOURSEMENT, LE COMPTE DE PIÈCES DU CONCESSIONNAIRE SERA CRÉDITÉ.

OFFRE VALIDE : DU 01/03/2024 AU 30/04/2024